

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne, dûment convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Hubert POGU, Fabienne RABILLER, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER qui donne pouvoir à Christian JABIER, Sylvain MOULET qui donne pouvoir à Joël PHELIPPON, Fabienne RABILLER (absente et excusée jusqu'à 20h00).

Nombre de conseillers municipaux enfants en exercice : 13

PRESENTS : Apolline BÉNÉTREAU, Logann BRETAUDEAU, Anne-Louise DESFORGES, Justine FAYE, Emma GARNIER, Axel PAVAGEAU.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Manon CARLES, Anaëlle FONTENEAU, Léonie HERVOUET, Mathias MANDIN, Élina NERRIÈRE, Tilian PELÉ, Clément TARGOWSKI.

En présence de Flavie HERPIN, directrice générale des services.

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Bruno JAUNET est désigné secrétaire de séance.

Madame le MAIRE donne lecture aux pouvoirs.

Le procès-verbal du 13 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité sans observation.

Le conseil municipal enfants est présent pour se présenter aux élus du conseil municipal et assiste aux deux premiers points à l'ordre du jour.

1. Adoption des projets du Conseil Municipal Enfants pour l'année 2025-2026

Les élus de la commission Loisirs (Justine FAYE et Emma GARNIER) présentent les projets qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre pendant leur année de mandat.

Les élus de la commission Nature et Solidarité (Apolline BÉNÉTREAU, Logann BRETAUDEAU, Anne-Louise DESFORGES et Axel PAVAGEAU) présentent les projets qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre pendant leur année de mandat.

Axel PAVAGEAU exprime que ce conseil est important dans sa vie d' élu pour faire le lien entre le conseil municipal et le conseil municipal enfants.

Madame le MAIRE demande, parmi les projets présentés, ceux qui visent à toucher l'ensemble de la population ou le plus grand nombre d'habitants de la commune.

Axel PAVAGEAU indique que la formation PSC1 s'adresse aux enfants à partir de 6 ans.

Aurélien TENAILLEAU précise que l'âge reste à définir avec la structure qui les accompagnera pour définir la tranche d'âge la plus pertinente.

Joël PHELIPPON apporte son expérience en tant que sapeur-pompier et précise, qu'en général, cela s'adresse aux enfants de 8-9 ans.

Madame le MAIRE explique que la formation peut tout à fait s'adapter à un plus jeune public car l'idée est simplement de sensibiliser. Le diplôme n'est pas forcément nécessaire.

Anne-Louise DESFORGES explique que son projet s'adresse aux personnes ayant un ou plusieurs chiens. L'idée est d'offrir aux chiens et à leur maître, un lieu pour courir et se détendre, car pour l'instant cela ne peut se faire qu'au lac.

Madame le MAIRE demande si un besoin réel a été identifié et si une estimation du nombre de personnes possédant un chien sur Vieilleville a été calculée.

Anne-Louise DESFORGES confirme que le besoin est identifié car elle voit beaucoup de promeneurs avec un chien se balader sur la commune mais ne connaît pas le nombre de personnes possédant un chien sur Vieilleville.

Axel PAVAGEAU ajoute que les maîtres se baladent toujours avec un chien en laisse. L'idée est de créer un lieu sûr pour lâcher le chien sans laisse.

Vanessa BROCHARD demande s'ils ont réfléchi à la grandeur du parc.

Anne-Louise DESFORGES indique que cela représenterait à peu près la superficie d'un terrain de basket.

Madame le MAIRE explique que le parc à chiens, si le projet aboutit, sera pensé et créé par les élus du conseil municipal enfants mais après, qui se chargera de l'entretien courant du parc.

Anne-Louise DESFORGES répond que les agents des espaces verts pourront se charger de tondre la pelouse.

Logann BRETAUDEAU ajoute qu'il faudra également mettre à disposition un distributeur de sacs à crottes pour que les maîtres ramassent les crottes de leur chien.

Axel PAVAGEAU ajoute que le maître est responsable de l'animal et donc s'il y a dégradation du parc, ce sera au maître de prendre en charge les frais de réparation.

Sophie PACÉ revient sur le projet de plantation d'arbres et de fleurs. Elle souligne ce beau projet et fait le parallèle avec le conseil municipal adultes qui y a aussi contribué avec la plantation de la micro-forêt, les arbres des naissances. Elle propose que ce projet puisse être partagé et commun entre le conseil municipal des enfants et celui des adultes.

Logann BRETAUDEAU se souvient de la plantation de la micro-forêt car il y a participé et indique que sur son ruban, il avait écrit « Pour apporter plus de biodiversité dans le monde ».

Anne Louise DESFORGES ajoute que les arbres et les fleurs sont importants pour les papillons et les insectes.

Axel PAVAGEAU explique que les fleurs et les arbres donnent de la joie quand on se promène.

Justine FAYE indique que les arbres sont importants pour les animaux, oiseaux, ça leur fait des maisons.

Anne Louise DESFORGES ajoute que cela permet aux oiseaux migrateurs de se poser et dormir pendant leur long voyage.

Madame le MAIRE revient sur le projet de formation des gestes aux premiers secours et demande pourquoi ils ont pensé à ce projet.

Lola MARTIN explique que celui qui a proposé ce projet est absent et excusé ce soir. Il est important pour lui d'apprendre ces gestes dès le plus jeune âge pour avoir les bons réflexes au quotidien.

Anne Louise DESFORGES ajoute que les enfants peuvent sauver leurs parents s'ils sont victimes d'un malaise et alerter les secours.

Madame le MAIRE revient sur les projets de la commission Loisirs et demande pourquoi ces projets ont été retenus.

Emma GARNIER explique que pour la boum déguisée, ce temps permet de se retrouver entre amis. Cela avait été organisé une première fois et avait eu beaucoup de succès.

Nelly BACHELIER note que ce projet complète la disco adultes organisée par le comité des fêtes.

Madame le MAIRE souligne le partenariat prévu avec l'espace jeunes. La commune se tient à disposition pour une aide logistique et la mise à disposition d'une salle. Et pour le ciné-club, Madame le MAIRE demande quelles en sont les raisons.

Justine FAYE explique que la place de cinéma est un peu chère, l'idée est donc d'offrir au plus grand nombre un accès à un film avec des conditions similaires au cinéma.

Sophie PACÉ demande quel sera le type de films.

Justine FAYE indique que cela n'est pas encore décidé mais cela pourrait être probablement un film de Noël pour nous réchauffer.

Madame le MAIRE souligne que ces deux projets sont enthousiasmants, l'un festif et l'autre culturel.

Sophie PACÉ ajoute que, pour le projet ciné-club, la salle Lamoricière est tout à fait adaptée à la projection de films car la commune a investi dans du matériel performant en terme de son et de qualité d'image. Une manifestation, portée par la commune, est d'ailleurs prévue avec la projection d'un dessin animé, ce dimanche 14 décembre. Sophie PACÉ invite les élus du conseil municipal enfants à venir pour voir comment le réaliser concrètement. C'est un beau projet.

Madame le MAIRE remercie pour la présentation de ces projets. Il est important d'être informés en tant qu'élus du conseil municipal adultes des projets portés par le conseil municipal enfants. Après ce temps d'échanges et la continuité de vos réflexions en commission, vous aurez sans doute des choix à faire que vous ferez à votre niveau. Madame le MAIRE rappelle que le conseil municipal enfants, élu le 17 octobre dernier, entre désormais dans une phase active de concrétisation des projets annoncés et propose d'engager l'étude de leur faisabilité respective.

Évelyne RAULET remercie pour ce premier travail réalisé et demande si le conseil municipal enfants a déterminé un ordre de priorité aux projets dans chaque commission.

Axel PAVAGEAU propose de commencer par les projets les plus rapides à mettre en œuvre. Il s'agira donc de réaliser la formation aux gestes de premiers secours en premier. Ensuite, pour la plantation

des arbres et fleurs, il estime la concrétisation du projet à une demi-année et enfin le parc à chiens qui demande plus de travail de réflexion.

Aurélie TENAILLEAU ajoute qu'un ordre de priorité a déjà été établi. En effet, après son élection, chaque commission a recensé l'ensemble des projets proposés pendant la campagne et en a sélectionné deux ou trois par commission.

Madame le MAIRE dresse un bilan des échanges sur les projets proposés par le CME :

- la boum déguisée déjà organisée, qui a rencontré un vif succès auprès des enfants lors de sa première édition ;
- la séance de cinéma, possibilité de s'inspirer de la séance organisée par le conseil municipal adultes ;
- la formation aux premiers secours (PSC1), initiative jugée très pertinente ;
- les plantations d'arbres et de fleurs, menées en complémentarité avec le conseil municipal adultes ;
- le projet de parc à chiens, qui nécessite d'être approfondi et affiné avant toute mise en œuvre.

Madame le MAIRE souligne la présentation pleine d'enthousiasme des élus du conseil municipal enfants. C'est une belle expérience et de beaux citoyens avec la fierté d'être entrés dans cette aventure.

Madame le MAIRE propose de retenir l'ensemble des projets présentés qui ont été retenus démocratiquement par le CME. Ensuite, le CME travaillera sur l'aboutissement de ces projets en tenant compte du budget, des services, des partenaires.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

Fabienne RABILLER n'est pas encore arrivée en séance, elle ne procède donc pas au vote.

2. E-PRIMO – Adhésion au groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes

Fabienne RABILLER arrive en séance.

Madame le MAIRE rappelle que la commune est responsable de l'école publique Paul Émile Victor notamment sur les moyens numériques de l'école.

Christian JABIER explique qu'E-Primo est une application numérique facilitant la communication entre l'enseignant et les familles (informations générales, prévenir des absences, demander des services, programmer des rendez-vous ...). La commune a pour rôle de soutenir financièrement l'adhésion à cet espace numérique de travail. Pour rappel, la commune avait déjà adhéré au marché précédent (2022-2026). L'objet de la délibération qui est soumise au vote est de se rattacher au groupement de commandes pour poursuivre l'adhésion et obtenir des tarifs avantageux. Ce marché est renouvelé tous les 4 ans et représentait un coût de 1 800€ pour la commune pour les 4 années.

Myriam VERDIÉ demande si un coût supplémentaire est facturé chaque année pour les frais de maintenance et de gestion.

Madame le MAIRE répond par la négative. La commune contribue seulement à l'adhésion à l'application E-primo. Le groupement de commandes permet à toutes les écoles d'en bénéficier et d'en simplifier la gestion.

Nicolas GILLIER demande si la commune a la possibilité d'obtenir le cahier des charges. Il fait référence à deux tentatives de piratage avec des données sensibles. M. GILLIER serait donc assez critique sur le choix du prestataire retenu afin de s'assurer de la sécurité des données personnelles. Un avis sera-t-il demandé aux communes pour le choix final ?

Madame le MAIRE explique que l'objet de la délibération est de donner l'accord de la commune d'y adhérer. La gestion du marché revient à l'académie de Nantes. Quant au cahier des charges, le marché sera publié donc le cahier des charges sera public.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

Départ des élus du Conseil Municipal Enfants.

3. Budget COMMUNE – ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2026

Madame le MAIRE rappelle que le budget sera voté le 26 février. Pour le budget fonctionnement, une continuité de paiement est prévue par le cadre réglementaire jusqu'au vote du budget. Cependant, pour le budget investissement, le paiement des factures n'est possible que sur des factures engagées l'année précédente, soit 2025. Toutefois, si de nouvelles dépenses en investissement, notamment des dépenses d'investissement récurrentes, doivent être réalisées avant le vote du budget, soit entre le 1^{er} janvier et le 26 février 2026, cela n'est possible que si une délibération d'ouverture de crédits à hauteur de 25% maximum des lignes d'investissement prévues en 2025 l'autorise.

Aussi, Madame le MAIRE précise que cette ouverture de crédits conditionne, a minima, l'inscription de cette ligne budgétaire en investissement sur le budget 2026. Par conséquent, il est proposé, à ce stade, de n'inscrire que les dépenses d'investissement dédiées aux dépenses récurrentes.

Pour la crèche et l'extension de la maison de santé, toutes les dépenses sont engagées en 2025 puisque les marchés prennent fin. Les dates de réception sont fixées en décembre pour l'extension de la maison de santé et en janvier pour la crèche. Une ligne est proposée pour des aménagements de dernière minute si nécessaire.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

4. Décision modificative n° 3 – budget principal

Flavie HERPIN explique qu'il s'agit d'une écriture comptable, à la demande de la Trésorerie. En effet, pour faire suite à la plantation de la micro-forêt, il s'agit de valoriser le terrain des Cantins dans l'actif.

Madame le MAIRE explique que l'attribution de compensation sur les dépenses d'investissement est liée à une étude menée par l'agglomération sur les eaux pluviales urbaines. La ligne n'était pas prévue au budget, une décision modificative est donc nécessaire.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

5. Modalités de gestion des amortissements – Budget principal

Madame le MAIRE explique que suite de la décision modificative votée précédemment, la dépense n'était pas prévue, la durée d'amortissement non plus. Cette dépense est unique et est versée une seule fois, la durée d'amortissement proposée est donc d'un an.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

6. Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Nelly BACHELIER explique qu'une subvention exceptionnelle est versée au Comité des Fêtes pour les dépenses liées à l'accueil de Vieilleville 31 lors de la fête des Vendanges. Un compte spécifique fait apparaître qu'une somme de 500€ est nécessaire pour équilibrer le budget. La commune s'était engagée.

André LEBRETON demande à préciser que cette somme n'est pas versée pour combler le déficit du Comité des Fêtes.

Nelly BACHELIER répond par la négative et précise que c'est bien un compte à part pour Vieilleville 31, rien à voir avec le compte du Comité des Fêtes.

Hubert POGU ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

7. Cession de la parcelle B 1983 située rue Sèvre et Maine au groupe PODELIHA, bailleur social

Madame le MAIRE expose que la commune envisage la cession d'une parcelle communale au bailleur social PODELIHA, dans le cadre d'un projet de logements locatifs sociaux. Un permis de construire avait été accordé en octobre 2020, puis modifié en 2025. Cependant, des recours ont retardé la mise en œuvre du projet.

Il est rappelé que, conformément aux règles applicables aux bailleurs sociaux, le prix de vente sera calculé à la surface construite et non à la surface du terrain.

Le conseil municipal est invité à autoriser la vente de cette parcelle.

André LEBRETON demande ce que représente la surface plancher créée par le bailleur social.

Madame le MAIRE précise que cela représente environ 1 300 m² et donc une recette estimée de 42 800€.

Alain BOUCHER demande si la commune connaît la date de démarrage des travaux.

Madame le MAIRE explique qu'elle signera l'acte de vente auprès du notaire la semaine prochaine, pour un démarrage des travaux envisagé début 2026.

Marie-Françoise VALIN se réjouit de la concrétisation de ce projet et précise que les maisons type T3 et T4 sont les plus demandées en ce moment.

Madame le MAIRE ajoute que ce projet a fait l'objet de beaucoup d'échanges et répond à un réel besoin de logements pour des familles. À toutes les étapes de la vie, chacun peut avoir besoin de ce type de logements : jeunes travailleurs, ruptures familiales avec séparation, personnes âgées dans

des logements inadaptés. Près de 80 % de la population pourrait prétendre à un logement social dans sa vie. Dans ce contexte, il apparaît comme un devoir de la commune de répondre à ce besoin essentiel.

Madame le MAIRE se réjouit également de la concrétisation prochaine de ce projet de construction, qui permettra d'offrir des solutions de logement adaptées à une large part des habitants.

André LEBRETON demande si la commune a un regard sur les personnes qui peuvent être logées.

Madame le MAIRE rappelle que, dans le cadre des commissions d'attribution des logements sociaux, les élus municipaux participent activement en présentant des dossiers de candidats potentiels issus de la commune. Toutefois, il est précisé que leur rôle reste consultatif, la décision finale relevant du contingent préfectoral.

Marie-Françoise VALIN ajoute que pour chaque logement, on peut proposer 3 candidatures et l'attribution se fait en fonction des critères qui rapportent un certain nombre de points mais les élus municipaux ne sont pas toujours invités aux commissions. Les élus locaux peuvent porter un avis, soutenir les dossiers mais la décision finale appartient au bailleur social et au contingent préfectoral. Toutefois, plus la commune possède de logements sociaux plus elle a de chances d'en attribuer aux vieillévignois.

Évelyne RAULET demande le coût d'acquisition initial de cette parcelle par la commune.

Madame le MAIRE affirme que la parcelle a coûté plus cher que la recette estimée à 42 000€ mais la commune a bénéficié d'une subvention du département au motif de développer du logement social. D'ailleurs récemment, le département a réinterrogé la commune sur ses intentions car si le projet ne devait pas se réaliser, la commune devrait rembourser le département.

Madame le MAIRE va rechercher les éléments chiffrés précis mais il lui semble que la commune ne sera pas perdante et que l'opération sera équilibrée entre le coût d'acquisition, la recette estimée et la subvention du département.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

8. Rétrocession et classement dans le domaine public communal de la voirie privée – parcelle ZP 148 sis La Fouquetière

Madame le MAIRE rappelle une remarque lors de la précédente délibération votée en novembre afin d'intégrer une nouvelle parcelle facilitant l'accès de la voie à l'entrée.

Martial RICHARD lit le délibéré :

Le Conseil Municipal est invité à :

- DÉCIDER du classement dans le domaine public communal de la voie privée cadastrée ZP 148 située à La Fouquetière ;
- ACCEPTER la cession gratuite de cette voie par les Consorts VALIN ;
- AUTORISER Madame le Maire à signer les actes administratifs afférents à cette cession ;
- DIRE que les dépenses liées à l'entretien des voies seront intégrées au budget communal ;
- PRÉCISER que l'ensemble des éventuels frais inhérents à cette rétrocession seront pris en charge par les Consorts VALIN.

Marie-Françoise VALIN ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité (26 votants).

9. Actualisation du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Madame le MAIRE présente une régularisation d'une délibération afin d'intégrer une catégorie d'agents dans le cadre du RIFSEEP. Actuellement, sont concernés :

- les agents titulaires et stagiaires à temps complet, non complet et à temps partiel ;
- les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (avec un temps de présence au moins égal à un an pour l'attribution du CIA).

Le SGC du Vignoble demande d'ajouter :

- Les agents contractuels de droit public rémunérés **sur la base d'un taux horaire**, en fonction du nombre d'heures effectuées (avec un temps de présence au moins égal à un an pour l'attribution du CIA).

André LEBRETON demande combien de contractuels sont engagés par la collectivité.

Flavie HERPIN répond que la commune emploie environ 20 contractuels et 30 titulaires. Les contractuels sont majoritairement employés sur le service restauration scolaire et accueil périscolaire.

Approuvé à l'unanimité (27 votants).

10. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE lit les décisions prises dans le cadre de ses délégations.